



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'URBANISME,
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**



**NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DE
L'ANNEE 2026**

novembre 2025

Monsieur le Président de séance,

Messieurs les Présidents de commissions,

Honorables Députés,

Monsieur le Ministre des Finances et du Budget,

Madame le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire d'Etat au Logement,

C'est pour moi un privilège éminent et un devoir républicain que de me présenter avec mes équipes, ce jour, devant votre auguste Assemblée, afin de soumettre à votre haute appréciation le projet de budget 2026 du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires.

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, de renouveler mes profondes gratitude à Son Excellence Monsieur le Président de la République, **Bassirou Diomaye Diakhar FAYE**, ainsi qu'à Monsieur le Premier Ministre, **Ousmane SONKO**, pour la confiance renouvelée placée en ma modeste personne afin de conduire un département ministériel dont les orientations sont au cœur de la matérialisation de l'**Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 »**.

Je voudrais également, Honorables Députés, saisir cette tribune pour vous adresser mes chaleureuses félicitations et mon profond respect pour la noble mission que le peuple sénégalais, dans toute sa diversité, vous a confiée au sein de cette **15^e législature**.

Honorables Députés,

Le présent projet de budget 2026 a été élaboré dans un contexte marqué par la consolidation de la vision gouvernementale, à travers la deuxième année de mise en œuvre de la **Stratégie nationale de Développement (SND)**

2025-2029, déclinaison opérationnelle de l'Agenda national de Transformation « Vision Sénégal 2050 ».

L'adoption du **Plan de Redressement Économique et Social (PRES) « Jubbanti Koom »**, en soutien à la SND, contribue à renforcer l'architecture de transformation structurelle engagée par le Gouvernement.

Dans cette dynamique, le MUCTAT occupe une place centrale, la vision nationale reposant sur l'édification des **Pôles-Territoires**, véritables socles de l'intégration économique, de la cohésion sociale et de l'équité territoriale.

À ce titre, pour l'année 2026, mon département entend :

- opérationnaliser les **huit (08) Pôles-Territoires** ;
- impulser les réformes de la décentralisation ;
- corriger les incohérences territoriales ;
- doter les collectivités territoriales d'instruments modernes de planification spatiale et socio-économique ;
- intensifier la production de logements sociaux et améliorer le cadre bâti ;
- poursuivre la modernisation du système national de l'état civil ;
- accélérer la transformation urbaine ;
- et garantir à nos populations un accès élargi à des services urbains de qualité.

Pour ce faire, une **Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD)** a été validée, en cohérence avec la SND, autour de cinq programmes budgétaires majeurs :

P_1580 : Pilotage, coordination et gestion administrative ;

P_2045 : Aménagement et développement urbains et ruraux ;

P_2086 : Gouvernance territoriale ;

P_2087 : Financement du développement territorial ;

P_2135 : Logement et réglementation des constructions ;

Honorables Députés,

Avant de présenter les grandes priorités de la gestion 2026, permettez-moi de revenir sur les résultats enregistrés au cours de l'exercice 2025.

Au titre de la Loi de Finance Initiale 2025, une enveloppe constituée

- de **trois cent onze milliards sept cent quatre-vingt-neuf millions soixante-onze mille quatre cent quarante-six (311 789 071 446) F CFA** en autorisation d'engagement
- et de **deux cent quatre-vingt-deux milliards sept cent quatre-vingt-neuf millions soixante-onze mille quatre cent quarante-six (282 789 071 446) F CFA** en crédit de paiement avait été allouée à mon département.

Cependant, au titre de la gestion 2025, les crédits de paiement hors dépenses de personnel et hors ressources externes sont arrêtés à un montant de **cent soixante dix-huit milliards soixante-dix-neuf millions huit cent vingt-six mille soixante-onze (178 079 826 071) FCFA**. Avec les reports de crédits et les actes modificatifs intervenus, les crédits ouverts sont passés à **cent soixante-dix milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent quarante-trois mille trois cent quarante-six (170 995 443 346) FCFA**.

Grâce à une gouvernance budgétaire rigoureuse, le ministère a atteint un taux d'exécution de **89 %**, correspondant à **cent cinquante-deux milliards sept cent soixante-onze millions cent soixante-quatre mille sept cent trente-six (152 711 164 736) FCFA** ordonnancés.

Sur le plan technique, les réalisations issues des différents programmes budgétaires se déclinent comme suit :

❖ le programme Gouvernance Territoriale

Avec un taux d'exécution de **88 %**, ce programme a permis des avancées majeures, notamment :

- ✓ **Modernisation de l'état civil et amélioration des services publics locaux**

- Formation et sensibilisation de 525 acteurs de l'état civil dans la région de Sédhiou (chefs de village, délégués de quartier, agents, enseignants, acteurs communautaires) ;
 - Équipement et installation réseau de deux (02) centres d'état civil ;
 - Mise en place d'une plateforme numérique d'offre de services aux usagers ;
 - Élaboration des décrets d'application du projet de loi sur l'informatisation de l'état civil ;
 - Formation de 101 collectivités territoriales dans le cadre du Programme Annuel de Renforcement des Capacités des Acteurs / PACASEN ;
 - Développement d'une **ingénierie de formation** pour les élus et agents territoriaux ;
 - Réalisation d'une **étude sur l'agrément, la validation et l'évaluation des formateurs** ;
 - Renforcement des capacités des référents RH des collectivités territoriales.
- ✓ **Renforcement de la résilience économique des communautés**
- Attribution de **08 boulangeries mobiles** à des daaras dans **09 localités** (Tambacounda, Kolda, Mbour, Touba Toul, Sédhiou, Louga, Kaffrine, Bignona) dans le cadre du projet *Mbooru* Daaray Yi ;
 - Distribution de **semences certifiées et d'engrais** aux daaras bénéficiaires dans le cadre du Champ du Savoir ;
 - Appui et suivi des **organisations communautaires de base** (GPF, GIE, ASC, associations, coopératives, etc.) ;
 - Implication et accompagnement des services techniques territoriaux dans la mise en œuvre de programmes et projets structurants.

❖ **Le programme Cohérence territoriale**

Le programme a enregistré un taux d'exécution financière de **82%** avec des réalisations physiques qui se présentent, à date, comme suit :

- ✓ L'élaboration des Schémas directeurs d'Aménagement et de Développement territorial des Pôles-Territoires (SDADT- PT): Centre, Nord, Sud et Sud-Est ;
- ✓ L'appui à la réalisation des monographies et la cartographie des chaines de valeur du secteur privé dans le cadre du Programme d'Accélération de la Compétitivité et Emploi (PACE) ;
- ✓ La production de cent-douze (112) cartes thématiques pour la cartographie des Pôles-Territoires ;
- ✓ L'élaboration des Schémas départementaux d'Aménagement et Développement territorial de Fatick et Kounghoul ;
- ✓ L'élaboration des Schémas communaux d'Aménagement et de Développement territorial des Communes de Ngnith et de Ndiébène Gandiol ;
- ✓ **Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) :**
 - La finalisation et la livraison de cent-quatre-vingts (180) logements, d'un poste de Santé et d'un marché dans le cadre du relogement des sinistrés de la langue de Barbarie ;
- ✓ **Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique – phase 2 (PROGEP II) :**
 - Les travaux de réalisation d'ouvrages de drainage, de construction de bassins et voiries, dans le bassin versant de Mbao (Partie nord-Amont Unité 3) : avec notamment **3 000 mètres-linéaires** de collecteurs primaires et secondaires dans la Commune de Keur Massar Sud (Extension du bassin U3) ;
 - Les travaux de réalisation des ouvrages de drainages, de bassin et de voirie dans le bassin versant de Mbeubeus (MBS 3-5) en deux (02) lots (**9 300 mètres-linéaires** de collecteurs primaires et secondaires).

❖ Le programme Financement du Développement territorial

Avec un taux d'exécution financière de **93%**, la mise en œuvre des activités a permis au programme d'enregistrer les réalisations suivantes :

Dans le cadre du renforcement des capacités des collectivités territoriales pour une meilleure prise en charge de leurs missions, le MUCTAT a procédé à la :

- ✓ Mise à disposition du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) aux collectivités d'un montant **36 931 893 371 FCFA** ;
- ✓ Mise à disposition du Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT) d'un montant de **43 726 933 149 FCFA** ;
- ✓ Mise à disposition du FECT / Performance dans le cadre du PACASEN d'un montant de **23 040 000 000 F CFA**;
- ✓ Mise à disposition des ristournes aux communes d'une enveloppe de **6 000 000 000 FCFA** ;
- ✓ Mise à disposition de la Contribution économique locale sur la Valeur ajoutée (CEL/VA).

Dans une logique de favoriser la cohérence territoriale, de valoriser les potentialités endogènes et de réduire les inégalités sociales et territoriales par la mise en place des Pôles-Territoires, le PACASEN Rural doté d'une enveloppe d'un montant **d'Un Milliard Cinq Cent Millions F CFA (1 500 000 000 F CFA)** a conduit une étude couvrant les secteurs clés : éducation et formation, santé, hydraulique, assainissement, désenclavement, énergie, jeunesse et sports, culture et allégement des travaux domestiques.

Ainsi, dans le cadre de la première tranche du PACASEN Rural, une enveloppe de **sept cent cinquante millions de francs CFA (750 000 000 FCFA)**, d'un montant total de six cent douze millions de francs CFA (612 000 000 FCFA) a été alloué aux **34 communes sur 230 en milieu rural** présentant les indices d'accès les plus faibles et suivant une bonne répartition géographique conformément à **l'arrêté n°027161 du 28 juillet 2025 du Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires**.

De même, le Programme national de Développement local (PNDL) a procédé à la mobilisation de **1,85 milliard FCFA** pour financer 160 projets au profit de 88 collectivités territoriales couvrant 13 régions.

❖ Le programme Aménagement et Développement urbains

Avec un taux d'exécution de **73%**, les réalisations enregistrées au sein du programme se présentent comme suit :

- ✓ Dans le cadre **de la Planification urbaine** :
 - La réalisation et l'adoption du Plan directeur d'urbanisme (PDU) de Saint Louis en comité d'urbanisme dans le cadre du PROGEF 2 avec l'ADM ;
 - La validation du rapport diagnostic du Plan communale ou intercommunale d'Urbanisme (PCU ou PCUI) Bambilor, Jaxaay, Sangalkam et Tivaouane Peulh dans le cadre du PROGEF 2 avec l'ADM ;
 - La finalisation des Plans directeur d'urbanisme PDU de Passy et Mbam.
- ✓ Dans le cadre **des opérations d'aménagement urbain** :
 - L'identification et la délimitation du site du projet de ville nouvelle industrielle de Diourbel ;
 - L'aménagement et la construction d'équipements dans les Zones d'Aménagement concerté (ZAC) de Thiès et Fatick ;
 - L'aménagement de l'assiette complémentaire de la première tranche de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) de Fatick.
- ✓ Dans le cadre du **Programme d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses au Sénégal (PNAMVRS)** :
 - La construction de la chapelle de Félane (Fatick) ;
 - La construction de l'esplanade de la ville religieuse d'Andoulaye (Ndandé).

❖ **Le Programme Logement, Construction d'Équipements et d'Infrastructures publics :**

Le programme a enregistré un taux d'exécution financière de **79%** avec des activités réalisées dont les plus importantes se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ Dans le cadre **de la Promotion de l'Habitat social**, des activités ont été menées afin de renforcer le secteur du logement et d'assurer une meilleure structuration des acteurs impliqués, à savoir :
 - l'étude de faisabilité d'un observatoire du logement ;

- la formalisation du secteur du logement pour mieux structurer les acteurs ;
 - la mise en place d'un cadre de concertation entre la Direction générale de la Réglementation des Constructions et de l'Habitat (DRGCH) et le Syndicat des entrepreneurs du secteur des Bâtiments et Travaux publics (BTP) ;
 - l'évaluation de la loi sur la copropriété en vue de son actualisation.
- ✓ Dans le cadre de la **Construction et de la réhabilitation des bâtiments et édifices publics** :
- Les projets de construction de l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale (IRTSS) de Saint-Louis et de Sédhiou en cours de finition ;
 - La construction des perceptions de Matam et Podor, également en phase de finition ;
 - La construction du Service départemental de l'Elevage et des Productions animales (SDELPA) de Guinguineo ;
 - L'achèvement des travaux du siège de la Cour des Comptes ;
 - La construction en cours de 25 plateaux multifonctionnels ;
 - Le démarrage des travaux de 50 postes vétérinaires ;
 - Le démarrage des travaux des centres de services fiscaux de Tambacounda, Matam et Fatick.

En outre, 853 conventions actives ont bénéficié du paiement du loyer du premier trimestre 2025 à travers la Société de Gestion et d'Exploitation du Patrimoine bâti de l'Etat (SOGEPa).

- ✓ Dans le cadre du **Contrôle des constructions, des bâtiments et de l'efficacité énergétique** :
- La visite de 509 chantiers en cours de construction en vue de contrôler leur conformité aux normes de construction et de s'assurer du respect des règles de sécurité ainsi que des prescriptions réglementaires en matière de qualité des ouvrages ;
 - L'inspection de 89 bâtiments menaçant ruine afin d'évaluer leur niveau de dangerosité et de proposer, le cas échéant, des

mesures conservatoires destinées à préserver la sécurité des occupants et des riverains ;

- La réception de 57 plaintes parmi lesquelles 25 ont été instruites et les 32 autres en instance.

❖ Le programme Cadre de vie

Avec un taux d'exécution financière de **85%**, les activités menées au cours du présent exercice se présentent ainsi qu'il suit :

✓ Dans le cadre de **la lutte contre l'occupation irrégulière** :

22 opérations de désencombrement ont été tenues à Dakar et l'installation de 260 comités « Setal sunu Gox » dans les différentes communes de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Oussouye ainsi que le nettoyage de plusieurs Etablissements recevant du Public (ERP) ;

✓ Dans le cadre de **la promotion de l'hygiène publique** :

- La collecte de 1,48 millions de tonnes de déchets ayant été acheminées vers les décharges au premier semestre 2025 dont les 44% sont concentrées à Dakar ;
- La réhabilitation du massif de déchets de la décharge de Mbeubeuss ;
- La réception de 269 points de collecte dans le cadre du Programme prioritaire de Propreté (3P) ;
- L'organisation de foras communautaires sur les sites devant accueillir des infrastructures de propreté pour encourager la participation citoyenne.

❖ le Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative

A travers les actions menées, le programme a enregistré un taux d'exécution financière de **63%** et les activités ci-après ont été réalisées entre autres :

- ✓ la validation de la Lettre de Politique sectorielle de Développement 2025-2029 du département ;
- ✓ la production de documents de planification budgétaire et des rapports de suivi-évaluation ;
- ✓ l'organisation d'un atelier de formation sur la commande publique ;

- ✓ l'organisation du salon international de l'habitat ;
- ✓ l'organisation des journées de concertations sur les Pôles-Territoires ;
- ✓ l'organisation de journées de concertation sur la réforme de l'Acte IV de la décentralisation ;
- ✓ l'organisation de missions de contrôle et de vérification au niveau des collectivités territoriales ;
- ✓ l'organisation d'ateliers de formulation de sept (07) projets prioritaires du département dans le cadre de la mise en œuvre de l'ANT.

Honorables députés,

Au titre de la Loi de Finance Initiale 2025,

Le projet de budget de l'année 2026 du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, une enveloppe constituée

- de **deux cent soixante-dix milliards huit cent trente-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-huit ('270 832 285 528) F CFA** en autorisation d'engagement ;
- et **deux cent cinquante milliards huit cent quatre-vingt-sept millions neuf cent soixante-quinze mille quatre-vingt-trois (250 887 975 083) F CFA** en crédit de paiement avait été allouée à mon département.

Comparativement au budget de l'année 2025, les crédits alloués aux programmes budgétaires ont connu une baisse en crédit de paiement de **trente-et-un milliards neuf cent un millions quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-trois (31 901 096 363) FCFA** soit **11%** en valeur relative.

Le projet de budget 2026 est réparti entre les différents programmes par nature de dépenses, ainsi qu'il suit :

Programme Gouvernance territoriale

Les crédits de paiement sont arrêtés à **quatre milliards quatre cent quatre-vingt-sept millions deux cent vingt-deux mille neuf cent quinze (4 487 227 915) FCFA** et répartis en catégories de dépenses ainsi qu'il suit :

- Personnel : 1 207 921 000 francs CFA
- Biens et services : 429 306 914 francs CFA
- Transferts courants : 2 400 000 000 francs CFA
- Investissements exécutés par l'État : 450 000 001 francs CFA

La mise en œuvre des actions et activités du programme va permettre d'harmoniser les interventions des acteurs sur le territoire par un accompagnement des initiatives locales d'accès aux services sociaux de base, dans un contexte de territorialisation des politiques publiques. Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- L'appui à la modernisation de l'état civil et à la gestion des services publics locaux ;
- L'animation et la promotion du développement territorial ;
- L'appui à la maîtrise de l'information territoriale.

En ce qui concerne l'appui à la modernisation de l'état civil, les activités ci-après seront déroulées :

- La poursuite de la modernisation de l'état civil ;
- La réforme du cadre juridique (loi sur l'état civil) ;
- L'amélioration du système d'information des faits et la production des statistiques d'état civil ;
- Le renforcement des capacités des acteurs et des structures impliquées dans la gestion de l'état civil ;
- L'accroissement de l'adhésion sociale à la déclaration des faits d'état civil.

Relativement à l'animation et la promotion du développement territorial, nous aurons :

- La poursuite de la mise en œuvre de la fonction publique locale ;
- La formation et le renforcement de capacités des CT ;

- le renforcement des capacités opérationnelles des structures d'appui aux collectivités territoriales ;
- L'institutionnalisation du système de mesure de la performance des collectivités territoriales ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme E-Territoire ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Résilience des Communautés (P2RC).

Ce programme constitue un cadre fédérateur des différentes initiatives du MUCTAT dans ce domaine, la mise en œuvre de projets d'appui à la maîtrise de l'information territoriale et l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation pour mesurer à la fois, la performance des services déconcentrés de l'Etat et celle des collectivités territoriales.

Programme Financement du Développement territorial

Les crédits de paiement du programme Financement du Développement territorial sont arrêtés à **cent vingt-quatre milliards huit cent soixante millions sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante seize (124 860 792 876) FCFA** et répartis en catégories de dépenses ainsi qu'il suit :

- Personnel : 178 987 500 francs CFA ;
- Biens et services : 39 375 000 francs CFA ;
- Transferts courants : 45 757 893 371 francs CFA ;
- Transferts en capital : 78 884 537 005 francs CFA.

Les activités prévues porteront essentiellement sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- L'appui à la mobilisation et à l'augmentation des ressources financières des collectivités territoriales (FDD, FECT, FECT / Performance, CEL/VA) ;
- La réforme du logiciel portant répartition des fonds destinés aux Collectivités territoriales ;
- Le développement de mécanismes et d'instruments de financements adaptés ;
- La poursuite de la mise en œuvre du PACASEN ;

- La promotion du développement économique territorial, et ;
- Le renforcement de la gouvernance fiduciaire des collectivités territoriales.

Programme Aménagement et Développement urbains et ruraux

Les crédits de paiement sont arrêtés à **quatre-vingt-huit milliards cent vingt millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatorze (88 120 783 014) francs CFA** et répartis en catégories de dépenses ainsi qu'il suit :

- Personnel : 1 967 771 378 francs CFA ;
- Biens et services : 99 487 500 francs CFA ;
- Transferts courants : 3 101 294 832 francs CFA ;
- Investissements exécutés par l'État : 82 952 229 304 francs CFA.

Pour l'année 2026, le programme mettra, notamment, l'accent :

- **Au titre de l'appui à l'élaboration d'outils d'aménagement et de développement durable des territoires :**
 - Sur le Programme national de Planification et de Gestion des Risques urbains au Sénégal (PNPUS) avec l'élaboration des PCU de Kaffrine-Koungheul, de Birkilane-Nganda et de Salémata.
 - Sur le Programme national d'Aménagement et de Développement des Territoires (PNADT) à travers la dotation des communes en documents de planification spatiale et socio-économique.
- **Au titre de l'aménagement urbain et rural :**
 - ✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement de Pôles urbains du Sénégal (PADPUS) prévoit l'état des lieux physiques et fonciers, les études et des travaux préparatoires des pôles urbains de Sikilo, Coulaye, Gandon-Fass Ngom, Nétéboulou et DiennDé ;
- **Au titre de l'Assainissement urbain et voiries et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio et les Travaux du pôle urbain de Diamniadio :**
 - ✓ La DGPU effectuera le Plan d'assainissement de Diamniadio à travers notamment la construction d'ouvrages de rétention des eaux pluviales et la réalisation des travaux de VRD de première urgence.

- **Au titre du Programme national d'Aménagement et de Modernisation des Villes religieuses au Sénégal (PNAMVRS)** nous aurons :
 - ✓ La reconstruction de la grande mosquée de Santhiaba à Ziguinchor ;
 - ✓ Les travaux de finalisation de la grande mosquée de Mpal ;
 - ✓ La construction de l'église d'Enamport de Ziguinchor.
- **Au titre de la Correction des incohérences territoriales :**
 - ✓ La poursuite de la mise en œuvre du Projet de Développement économique de la Casamance (**PDEC**) ;
 - ✓ La poursuite de la réalisation des ouvrages de drainage, des études de planification urbaine, de la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et des études techniques détaillées pour le drainage des eaux pluviales dans le cadre du PROGEPII ;
 - ✓ La finalisation des logements et équipements sociaux, démolition des occupations puis requalification du site sur la bande des 20m au niveau de la Langue de Barbarie dans le cadre du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP).

Programme Logement et Réglementation des Constructions

Les crédits de paiement sont arrêtés à **vingt-huit milliards sept cent trente quatre millions cinq cent trois mille sept cent cinquante-neuf (28 734 503 759) FCFA** et répartis en catégories de dépenses ainsi qu'il suit :

- Personnel : 556 130 296 F CFA
- Biens et services : 132 637 502 F CFA
- Transferts courants : 8 045 735 961 F CFA
- Investissements exécutés par l'Etat : 20 000 000 000 F CFA

En 2026, la stratégie de mise en œuvre de ce programme en vue de l'atteinte des objectifs passera par les réalisations suivantes :

- Au titre du loyer des bâtiments occupés par les services, la SOGEPA va procéder au paiement des charges locatives réelles à hauteur de **huit milliards quarante-cinq millions sept cent trente-cinq mille neuf cent soixante un francs CFA (8 045 735 961 FCFA)**

- Au titre de la promotion de l'habitat social, il sera procédé à la mise en œuvre du Projet de construction de 30 000 logements phase pilote du Programme national d'Accès au Logement et du Renouveau urbain (PNALRU) afin de garantir l'accès au plus nombre à un logement décent et à moindre coût.
- Au titre du contrôle des normes de constructions et de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et édifices publics, des missions d'inspection et de contrôle seront effectuées.

Programme Pilotage, gestion et coordination administrative :

Les crédits de paiement sont arrêtés au montant total de **quatre milliards six cent quatre-vingt-quatre millions six cent soixante-sept mille cinq cent dix-neuf (4 684 667 519) francs CFA** et répartis en catégorie de dépenses ainsi qu'il suit :

- Personnel : 2 313 124 000 FCFA
- Biens et services : 554 143 519 FCFA
- Transferts courants : 200 000 000 FCFA
- Investissements exécutés par l'État : 617 400 000 FCFA
- Transferts en capital : 1 000 000 000 FCFA

La stratégie du programme support consiste à promouvoir la bonne gouvernance dans les administrations, les politiques et les programmes du département à travers la coordination des programmes et interventions des différents acteurs.

Les activités à mener au titre de la gestion 2026 sont :

- ✓ La poursuite des réformes de la décentralisation (pôle territoire et Acte IV) ;
- ✓ la poursuite de l'équipement des services déconcentrés en matériels et mobiliers de bureau, en matériels informatiques et matériels et outillages techniques ;
- ✓ le renforcement de capacités des agents à travers la mise en œuvre du plan de formation ;
- ✓ la mise en œuvre de l'agenda législatif et réglementaire ;

- ✓ l'élaboration de la cartographie de gestion des risques ;
- ✓ la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du secteur ;
- ✓ l'amélioration du pilotage du système de gestion et de coordination administrative, financière et technique du ministère ;
- ✓ l'élaboration des documents de planification, de suivi et d'évaluation du département
- ✓ la mise en œuvre d'une communication institutionnelle pour une promotion de la politique du département ;
- ✓ l'accompagnement des responsables de programme, d'actions et d'activités pour une bonne intégration du genre dans les programmes et projets.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Depuis mon installation, mes équipes et moi, sur la base de la nouvelle Lettre de Politique sectorielle de Développement, avons travaillé sur la maturation de nouveaux projets et programmes dont certains seront mis en œuvre en 2026 pour faire de nos territoires les acteurs clés de la transformation systémique du pays pour un **Sénégal souverain, juste et prospère**.

A ce titre, suivant les orientations de la Vision Sénégal 2050, six (6) projets prioritaires structurants ont été déclinés dans le cadre de l'ANT à savoir :

- le programme stratégique de déploiement des pôles territoires (PSDPT) ;
- le programme de construction de trente mille (30 000) logements ;
- le programme national d'accès au logement et de renouveau urbain (PNALRU) ;
- le programme national de développement des territoires ruraux (PNDTR) ;
- le projet de Désenclavement des Zones de Production-phase 2 (PDZP-2) ;
- le programme de renforcement du système d'Etat civil Sénégalais et de promotion des Centres de services administratifs locaux (CES@L) – (NEKKAL 2).

A l'issue de l'exploitation du Projet de Loi de Finances initiale de l'exercice 2026, eu égard aux contingences financières auxquelles nous sommes astreints, seul le programme de construction de trente mille (30 000) logements a été retenu pour répondre à l'urgence sociale liée aux besoins en logements accessibles et pour impulser une refonte et une redynamisation du secteur des BTP.

Toutefois, les projets susmentionnés, ayant fait l'objet de formulation technico-financière, constituent les activités phares de mon département et nécessitent, en ce sens, leur prise en compte budgétaire dans leur phase d'amorçage pour le prochain exercice, conformément au planning de mise en œuvre de la politique sectorielle arrimée à l'Agenda national de Transformation.

A titre illustratif, le programme stratégique de déploiement des pôles territoires (PSDPT) communément appelé « Pôles territoires » projet structurant majeur de l'ANT, dont les conclusions issues des concertations nationales, la feuille de route conjointe avec l'administration territoriale, le document de politique publique et le projet de Loi d'orientation ont été réalisés et transmis à l'autorité. Honorable Députés, ce projet ne connaît aucune dotation au titre du prochain exercice, entravant fortement le calendrier de mise de cette réforme catalytique du développement endogène de nos territoires, leviers de transformations et de territorialisation de nos politiques publiques.

Je rappelle que le Chef de l'Etat s'était engagé à opérationnaliser les pôles territoires dès 2025.

En ce sens, je profite de cette tribune pour adresser à mon homologue chargé des Finances et du Budget et aux représentants du peuple que vous êtes, ma volonté forte et réitérée de faire de ces projets un levier majeur de transformation de mon secteur dès le prochain exercice.

Pour ce faire, nonobstant le contexte macroéconomique actuel, mon département ne saurait mettre en œuvre son agenda sans la mise à disposition dans les meilleurs délais de ressources financières suffisantes.

Honorables Députés,

Certes, les ressources allouées à mon département sont insuffisantes par rapport à nos ambitions, mais cela ne sera en aucune manière un obstacle à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés au regard de la qualité des ressources humaines dont nous disposons et de l'engagement que nous avons pour la contribution au développement de notre cher pays, le Sénégal.

Honorables députés,

Avec votre soutien constant et indéfectible, je peux vous assurer que mon département, à travers tous les services ici représentés, s'attèlera sans relâche à mettre en œuvre les politiques publiques assignées au secteur dans le cadre d'une gestion transparente, efficace et efficiente placée sous le sceau du « ***Jub, Jubbal, Jubanti*** ».

Monsieur le Président, Honorables Députés,
Chers Collègues

Je vous remercie de votre aimable attention.